

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Bérengère MORIN
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Elisabeth BALADUC
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

2026-04-29 / 18

Subventions de fonctionnement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que Madame Andrée BROUSSE a quitté la salle avant d'aborder l'attribution de la subvention à Dynamic Gym et n'a pas pris part au vote pour cette dernière,

Considérant que Monsieur Didier DELTHEIL a quitté la salle avant d'aborder l'attribution de la subvention au FCAM et n'a pas pris part au vote pour cette dernière,

Considérant que Monsieur Joaquin VEGA a quitté la salle avant d'aborder l'attribution de la subvention au Racing Club Mauriacois et n'a pas pris part au vote pour cette dernière,

Considérant que Monsieur Cyrille ROLLIN a quitté la salle avant d'aborder l'attribution de la subvention au Comité des fêtes de Crouzit-Haut, à l'association le Chat Perché, à l'association des éleveurs des chevaux lourds et n'a pas pris part au vote pour ces dernières,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2026
Associations « sport de compétition »	57 500 €
Club de Tir	3 000 €
FCAM	8 000 €
Golf Val Saint Jean	1 700 €
Handball club	2 000 €
Jeanne d'Arc Gymnastique	7 000 €
Judo Club Mauriac	2 000 €
MauriAqua Splash	5 000 €
Pétanque Mauriacoise	1 400 €
Racing Club Mauriacois	16 500 €
Tennis de Table	2 000 €
Tennis Passing Shot	3 300 €
Vélo Club de Mauriac	5 000 €
Mauriac Volley	600 €
Associations « sport de loisir »	7 200
Amicale Cyclo	1 100 €

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 12/05/2026



ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_18-DE

2026-04-29/18 Subventions de fonctionnement

Page 2 sur 4

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieu Aquatiques	1 500 €
ACCA de Mauriac	800 €
Aïkido Nord Cantal	300 €
Dynamic Gym	500 €
Retraite sportive	800 €
Mauriac Cantal Rando	1 000 €
Mauriac Rando Aventures	700 €
Skid's club	500 €
Associations « culture et animations »	6 100 €
Harmonie la Jeanne d'Arc	1 700 €
Comité des Fêtes de Crouzit-Haut	2 300 €
Y'a l'Feu aux planches	1 500 €
Pro Volcanis	600 €
Associations « loisir »	1 200 €
Association de Fil en Aiguille	200 €
Club Pays Vert	1 000 €
Associations à caractère éducatif	2 950,00 €
Coopérative école primaire Jules Ferry	400 € (coopérative)
	300 € (décloisonnement)
	1 000 € (RASED)
	750 € (ULIS)
	150 € (BCD)
Coopérative école maternelle Jules Ferry	350 €
Associations « diverses »	6 000 €
Association Protection Civile de Mauriac	2 000 €
Association des donneurs de sang	500 €
Association Saliège	400 €
Association Le Chat Perché	1 800 €
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	300 €
Comité des Anciens combattants d'Afrique du Nord	1 000 €
Associations à caractère professionnel	2 150 €
Association éleveurs chevaux lourds	500 €

Groupement de Vulgarisation Agricole Mauriac Pleaux Salers	150 €
Cœur commerçants et artisans Mauriac-Le Vigean	1 500 €
Associations « de sport en établissements scolaires »	2 400 €
L'étoile sportive collège du Méridien	200 €
APEM Ecole Jules Ferry	500 €
Association sportive du lycée	200 €
Maison Familiale et Rurale de Crouzit	1 500 €
Associations hors commune	2 050 €
Association pour la promotion de l'école de l'innovation pédagogique de St Bonnet	300 €
Association des amis des traumatisés de la voix du Cantal	100 €
CDAD	400 €
APAJ 15	500 €
Association des Cadets de la gendarmerie	400 €
APF France Handicap	50 €
Association de prévention routière (pour le comité du cantal)	200 €
Association Chiens Guides d'Aveugles Centre-Ouest	100 €
Total Général	87 550 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 29 avril 2026



Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_18-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1